



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 452-06-18**

AVIS PUBLIC est donné par Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Que le Conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 9 juillet 2018 a adopté le règlement numéro 452-06-18 intitulé :

RÈGLEMENT 452-06-18 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 4 juin 2018
- Présentation du règlement : 4 juin 2018
- Avis public de l'adoption du règlement : 26 juin 2018
- Adoption du règlement : 9 juillet 2018
- Date d'entrée en vigueur : 9 juillet 2018
- Transmission au MAMOT : 11 juillet 2018

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 12^e jour du mois de juillet de l'an deux mil dix-huit (12.07.2018).

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim


Maryon Leclerc

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13h00 et 16h00 le 12 juillet 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de juillet deux mil dix-huit.


Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim